



**École
Fernand-Seguin**

Modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence (Parents - élèves)

MODALITÉ POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE :

- a) Informer un adulte de l'école;
- b) En parler au conseil de classe, s'il y a lieu;
- c) En parler à ses parents;
- d) Remplir le formulaire « Signalement d'un acte de violence ou d'intimidation » disponible sur le site web de l'école <https://fernand-seguin.cssdm.gouv.qc.ca> ou par le code QR ci-dessous.



**L'équipe-école prend au sérieux tous les
signalements.**